



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 55831

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la perspective de la commémoration du 70e anniversaire de l'appel du 18 juin. En effet, il pourrait être utile et pertinent que soient rassemblés, gravés sur une stèle, les noms épars de ceux qui sont tombés pour la libération de Paris, en un lieu de mémoire symbolique comme celui de La Défense. Les murs de Paris et de banlieue portent, éparpillées, une multitude de plaques fleuries chaque année où figurent les noms de ceux qui ont été tués pour la libération. Ils étaient unis dans leur détermination et leur sacrifice. Ne mériteraient-ils pas d'être réunis dans notre souvenir et notre reconnaissance ? Il lui demande de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Il existe actuellement à Paris un peu plus d'un millier de plaques commémoratives concernant la Seconde Guerre mondiale. Nombre d'entre elles sont effectivement dédiées à des personnes tuées lors des combats menés pour la libération de la capitale. Cependant, l'ensemble des victimes de ces événements n'ont vraisemblablement pas toutes fait l'objet d'un tel hommage. Les noms connus pourraient être répertoriés sous une forme à définir, l'apport des nouvelles technologies permettant en effet de concevoir des outils commémoratifs plus pédagogiques qu'un monument. Si une telle proposition devait être concrétisée, elle prendrait toute sa dimension dans le cadre du cycle commémoratif du 70e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à l'occasion des manifestations marquant la libération de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55831

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7323

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9447